

"Questions de sécurité et défense en Méditerranée : les différentes initiatives multinationales de coopération ou de partenariat proposées"

La sécurité en Méditerranée est une préoccupation partagée par de nombreux acteurs. Inévitablement ce souci a donné naissance à de nombreuses initiatives, souvent multinationales, qui toutes constituent des tentatives de réponse à cette question lancinante : comment favoriser l'établissement de la paix et de la stabilité dans cette région du monde, malheureusement régulièrement soumise à des tensions récurrentes ?

Pour faire le point de cette problématique, il est proposé de caractériser la situation en Méditerranée, puis de décrire les objectifs affichés par la communauté internationale avant de dresser le bilan des outils de coopération existants, et de leurs instruments de sécurité. En conclusion, il importera de tirer des enseignements et de dégager les orientations souhaitables pour renforcer l'émergence d'une véritable coopération de sécurité.

1 – La situation en Méditerranée

La Méditerranée apparaît comme une zone de crises récurrentes dont les fondements sont, le plus fréquemment, la résurgence des nationalismes (ex : Balkans) ou l'occupation de territoires contestés (ex : Territoires palestiniens, Sahara, Chypre ...)

Mais la Méditerranée est aussi zone de tensions car zone de fractures. En effet, de part et d'autres du bassin méditerranéen se développent des sociétés aux caractéristiques très souvent antinomiques.

Sur le plan religieux, se retrouvent des populations chrétiennes, juives et musulmanes. Au Sud et à l'Est, ces populations tendent à devenir homogènes tandis qu'au Nord de fortes minorités musulmanes s'insèrent dans des populations chrétiennes. Les fractures entre ces communautés tendent à se creuser.

Du point de vue économique les chiffres montrent que la fracture entre l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est méditerranéen (PSEM) est une réalité :

- le PIB de l'UE constitue 28% du PIB mondial tandis que celui des PSEM n'en représente que 1,66 % ;
- le PIB moyen par habitant au sein de l'UE est de 19 870 \$ mais seulement de 3 279 \$ dans les PSEM ;
- le taux de chômage comparé est de 8,9 % et 16,1 %
- enfin l'inflation moyenne de l'UE est de 2,5 % contre 4,9 % dans les PSEM.

Ces fractures se retrouvent également sur le plan des systèmes politiques en vigueur, les pays de l'UE étant le plus souvent démocratiques, alors que les PSEM restent soumis à des régimes pour le moins autoritaires.

Les caractéristiques démographiques suivent les mêmes lignes de séparation. Si la part des moins de quinze ans dans les populations de l'UE est en moyenne de 16%, elle atteint 32% dans les PSEM. Les taux d'accroissement démographiques se distinguent également : l'indice de fécondité est de 1,5 enfant par femme dans l'UE et de 3,3 dans les PSEM. La conséquence est évidemment une coupure entre une population jeune au Sud et une population vieillissante au Nord.

Mais cette fracture se retrouve aussi sur le plan de l'éducation, le taux d'alphabétisation étant de 99% dans l'UE contre seulement 75% en moyenne dans les PSEM.

Ces diverses fractures, qui se creusent inexorablement, constituent une inquiétude forte. Elles engendrent de nombreuses difficultés liées à la pauvreté et à la frustration, car les populations des PSEM sont en mesure d'évaluer, à travers les médias et internet, l'iniquité de cette situation. Elle entraîne volonté d'émigrer, revendications, rebellions, racisme, rejets, jalousie, haine etc.. autant de réactions peu propices à la compréhension des peuples et à la paix.

La Méditerranée apparaît donc comme une zone de forte instabilité où les crises se nourrissent des inégalités insupportables entre Sud et Nord.

Cette situation est d'autant plus critique que :

- la circulation des hommes (voyages), des idées (internet) ou des images (TV) permet, notamment au Sud, d'avoir une parfaite connaissance de cette inégalité, voire de cette injustice (deux poids deux mesures)
- l'immigration vers le Nord, de populations étrangères au système des sociétés démocratiques libérales et le plus souvent laïques, crée des fragilités au sein des sociétés européennes elles-mêmes, engendrant peur et rejet de l'autre.

2 – Les objectifs poursuivis par la communauté internationale

Face à cette situation la communauté internationale fait l'analyse que la paix et la sérénité ne peuvent se développer que si on est capable de créer les conditions d'une coopération.

Il est aujourd'hui admis qu'il n'y a pas, à proprement parler, de menaces dans la région : les pays du Sud et les pays du Nord ne se menacent pas militairement. Des tensions entre pays du Sud existent mais la probabilité d'un véritable engagement majeur est faible.

Faisant abstraction du conflit israélo-palestinien, et considérant que les crises Sud-Sud ne devraient pas entraîner d'affrontements sévères et il est pertinent d'analyser la situation plus en termes de risques que de menaces.

Les grands défis portent alors sur :

- la gestion de l'émigration des PSEM,
- les flux migratoires traversant les PSEM,

- le développement de l'économie informelle,
- la tentation de l'économie de la drogue,
- le développement de la criminalité organisée,
- la gestion de crises en cas de catastrophes naturelles,
- la maîtrise des tensions ethno-religieuses,
- la neutralisation du terrorisme transnational,
- la paupérisation d'une partie de la société.

Pour répondre à ces défis, il importerait naturellement d'agir sur tous les facteurs qui les déterminent : économiques, culturels, sociaux, religieux, politiques, etc.. Ils sont interdépendants et l'efficacité commande de conduire une action concertée. Malheureusement, les analyses et les priorités des différents membres de la Communauté ne sont pas toujours convergentes et les intérêts nationaux s'inscrivent souvent en concurrence avec l'intérêt communautaire.

Au demeurant, il semble évident aujourd'hui que cette action, complexe et ambitieuse exige, s'ils adhèrent sans réserve aux objectifs, une coopération de tous les partenaires :

- des pays riches, car le problème est si vaste qu'il dépasse les capacités d'un seul,
- des pays de l'UE car ils sont tous concernés au premier chef, les PSEM sont leurs « voisins de palier »
- des PSEM car les solutions ne seront pas imposées de l'extérieur, il faut répondre aux besoins dans le respect des particularismes et des situations.

De nombreuses initiatives ont été lancées. Elles visent toutes, plus ou moins, à promouvoir « la paix et la stabilité en Méditerranée » mais selon des voies et des moyens assez différents.

La communauté internationale a donc pris conscience d'une nécessaire solidarité face aux défis rencontrés en Méditerranée. Les réponses ne sont cependant pas homogènes : parfois strictement militaires, elles recouvrent d'autres fois des approches plus globales. Elles sont malheureusement trop souvent dépourvues des moyens d'action qui seraient indispensables à la réalisation de leurs ambitions.

3 – Les outils de coopération existants

Les outils de coopération multinationale existant sont extrêmement nombreux. Ils constituent autant de tentatives, au cours de l'histoire récente, pour trouver des solutions aux problèmes évoqués plus haut.

Par ordre chronologique, on peut citer les plus significatifs sur le plan politique :

- Le **dialogue « 5+5 »**, créé en 1990, est un espace de dialogues et de coopérations en vue de favoriser la paix et la stabilité du Bassin méditerranéen, dans le cadre d'une enceinte sous-régionale. Il rassemble dix

États: France, Espagne, Portugal, Italie, Malte, Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie, Libye.

- Le **dialogue méditerranéen de l'UEO**, créé en 1992, il vise à contribuer à la résolution des conflits dans le Bassin méditerranéen (Déclaration de Petersberg, juin 1992). Il rassemble les pays membres et associés de l'UEO auxquels se sont joints le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, l'Égypte, Israël et la Jordanie.
- Le **dialogue méditerranéen de l'OSCE**, créé en 1994 à travers son « *Mediterranean contact group* », vise à instaurer un dialogue politique fondé sur l'approche coopérative et globale de la sécurité de l'OSCE. Il réunit les 55 États membres de l'OSCE et six États du Sud-méditerranéen (Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, Israël et Jordanie).
- Le **Forum méditerranéen**, créé en 1994, il permet un dialogue politique et culturel à travers des échanges de vues sur les questions liées à la sécurité. Onze États y participent : Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, France, Italie, Espagne, Portugal, Turquie, Grèce et Malte.
- Le **dialogue méditerranéen (DM) de l'OTAN**, créé en 1994, il vise à organiser la coopération militaire et le dialogue politique afin de « projeter » de la stabilité en Méditerranée. Les 26 États membres de l'OTAN y participent avec sept pays sud-méditerranéens (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Égypte, Israël et Jordanie).
- Le **Processus de Barcelone (PB)**, lancé par l'UE en 1995, comprenant trois volets de coopération, le volet « politique et sécurité », celui « économique et financier » et enfin, le volet « société et culture », qui vise à l'instauration en Méditerranée d'une zone de paix, de stabilité et de prospérité. Les 25 États membres de l'UE et dix PSEM (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban, Israël, Syrie, Jordanie, Turquie et Autorité palestinienne) y participent.
- Le **Quartet**, créé en 2001, s'emploie à établir les conditions de la paix au Proche-Orient et à régler le conflit israélo-palestinien. Il est composé des États-Unis, de l'Union européenne, de l'ONU et de la Russie.
- L'**Initiative des ministres de la Défense « sécurité et défense » dans le format « 5+5 »**, lancée en décembre 2004, constitue une initiative en Méditerranée occidentale visant à renforcer le volet "politique et sécurité" du PB. Elle réunit l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, la Libye et la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et Malte.
- L'**Union du Maghreb arabe**, lancé en 1989, elle vise à élaborer un cadre pour instaurer une dynamique d'intégration politique et économique afin de déboucher sur un Maghreb uni dans un ensemble économique de libre échange. Les pays concernés sont : la Mauritanie, la Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye

Il apparaît bien une profusion de tentatives pour trouver des réponses aux problématiques méditerranéennes. Mais trois seulement développent plus ou moins des actions dans le domaine de la sécurité :

- L'OSCE et sa dimension méditerranéenne le « Mediterranean contact group », dialogue politique de sécurité
- L'OTAN et son DM, instance surtout militaire
- L'UE et son PB avec ses trois volets qui privilégient une approche globale, associée à des moyens financiers dédiés.

Une démarche plus modeste, appliquée à un ensemble sous régional, et non à la Méditerranée toute entière, mérite d'être soulignée. Il s'agit de la démarche sécurité et défense dans le format 5+5

4 – Les instruments de sécurité

En matière de coopération de sécurité, de nombreux cas d'actions bilatérales existent :

- les différents pays de l'Union européenne conduisent des actions de coopération bilatérale avec les PSEM,
- les coopérations entre PSEM sont limitées à celles existant entre Turquie et Israël,
- les États-Unis entretiennent divers liens de coopération avec les pays riverains,
- l'Union européenne elle-même, dans le cadre de la PESD, propose des domaines de coopération en matière de sécurité.

Ces démarches, bien que contribuant le plus souvent à la « production de sécurité », ne seront pas détaillées ici car elles procèdent de politiques nationales qui ne s'inscrivent pas dans un processus multinational impliquant un groupe de pays associés.

Parmi les outils de coopération évoqués, trois d'entre eux mettent en œuvre des instruments actifs de sécurité.

- le Processus de Barcelone,
- l'OSCE et son Mediterranean contact group,
- le DM OTAN.

Il conviendra d'ajouter la tentative récente, en cours de développement, du volet « sécurité et défense » dans le format du « 5+5 », initiative circonscrite à la zone occidentale du bassin mais qui constitue un laboratoire d'essais au profit du PB. Les premiers résultats sont riches de promesses. Ils permettent d'envisager à terme des enseignements utiles pour une relance du volet « politique et sécurité » du PB...

Le **Processus de Barcelone** est le seul des trois à inscrire sa démarche de sécurité dans un ensemble plus large embrassant toutes les préoccupations.

Le volet « politique et sécurité » s'appuie sur les deux autres volets « économie et finances » et « société et culture ». Cette volonté procède de la conviction qu'il n'y a pas de sécurité sans développement, que la démocratie ne peut progresser que si les besoins vitaux sont assurés et qu'il n'est pas possible d'imposer nos modèles aux autres, encore moins par la force, sans les adaptations indispensables à leurs cultures.

Cette appréciation est sans doute le produit de la longue histoire européenne et plus précisément des expériences coloniales, heureuses et malheureuses, de certains des membres de l'UE.

Il importe donc de travailler avec détermination à la mise en œuvre du PB et spécifiquement des modalités d'émergence de son volet « politique et sécurité ». En effet, aujourd'hui les réalisations sont quasi-inexistantes et quand une action est envisagée, elle est le plus souvent absorbée par la PESD (volet méditerranéen). L'adoption d'une charte de sécurité a échoué.

Le volet « politique et de sécurité » du Processus de Barcelone, dix ans après son lancement, peine donc à se développer et ne peut se prévaloir que des résultats suivants.

- un réseau de points de contact pour les affaires politiques et de sécurité
- un réseau de 34 instituts de la Méditerranée (EuroMeSCo),
- des séminaires diplomatiques à Malte,
- un système de prévention et de gestion des catastrophes,
- des échanges d'informations concernant le désarmement, le contrôle des armes, le terrorisme, les droits de l'Homme et le droit des conflits armés.

Les raisons de la modestie de ces résultats s'expliquent par trois facteurs :

- Les différentes initiatives de partenariat, débattues à 35 partenaires, sont systématiquement « polluées » par les différends engendrés par le conflit du Proche-Orient,
- Les membres de l'UE, ne partageant pas une vue homogène des problématiques, adoptent des points de vue dispersés et manquant de détermination,
- Les PSEM sont toujours réticents à s'engager dans des processus politico-militaires..

Les déceptions éprouvées lors du bilan du dixième anniversaire en novembre 2005 à Barcelone ne doivent pas masquer les réels profits, aussi modestes sont-ils, engrangés. L'initiative est ambitieuse et très originale.

Mais comme pour toute construction multinationale, il convient de faire preuve de patience. D'autres exemples montrent que la précipitation et l'absence de concertation peuvent conduire à l'échec. Au demeurant, il convient de souligner qu'il s'agit d'un projet en partenariat dont le succès dépend de l'engagement de tous les partenaires, quels que puissent être les difficultés rencontrées. Il est certain que la politique de la chaise vide ne peut que desservir le projet, voire conduire à son abandon ...

La voie du PB, car elle relève d'une démarche globalisante, est la seule capable d'apporter des solutions durables pour la paix en Méditerranée.

Pour autant, les autres démarches ont leur importance car elles peuvent contribuer à atteindre les buts fixés.

- Le **Mediterranean contact group de l'OSCE**, comme le Forum méditerranéen, est un espace tout à fait utile aux dialogues, à la connaissance de l'autre et à l'échange des points de vue sans contrainte. Le volet méditerranéen de l'OSCE reste cependant limité à des réunions d'échanges d'informations. L'absence de ressources financières suffisantes bride l'aptitude de l'OSCE à conduire des actions d'envergure.

- Le **Dialogue de l'OTAN**, initialement conçu comme un espace d'échanges de points de vue, le DM a été successivement renforcé à l'occasion :

- du sommet de Washington en 1997, où est affirmé, au-delà du simple dialogue, un besoin de coopération,
- du sommet de Prague en 2002, par la promotion des aspects politiques et militaires. L'accent est mis sur : la prévention des conflits, les plans civils d'urgence, la gestion des crises, la sécurité des frontières et une participation accrue aux exercices,
- du sommet d'Istanbul en 2004, qui confirmera cette volonté avec l'institutionnalisation de « l'Initiative de coopération d'Istanbul » (ICI), pendant du DM pour le golfe arabo-persique, dans le projet de Grand Moyen Orient (GMO)¹.

Le DM est un outil militaire fort utile pour préparer les forces à opérer ensemble en adoptant des standards matériels communs, des procédures identiques ou des méthodes de travail. Ainsi, les différents pays pourront agir de concert dans des opérations sous l'égide de l'ONU tel aujourd'hui le Maroc, d'ailleurs aussi bien dans un cadre OTAN que UE (ALTHEA).

La formation par le biais de stages, de conférences ou de cours et l'entraînement à travers des exercices, sont indispensables au développement de ce savoir-faire et de cette connaissance mutuelle. Le DM propose, à cette fin, à ses partenaires un catalogue d'actions.

Les activités de coopération proposées aux pays du DM sont regroupées dans un plan annuel de travail du DM (MDWP) - *catalogue d'activités* ² -. Elles sont complétées par quelques activités choisies au cas par cas du plan de travail du partenariat pour la paix (PPP).

Le plan de travail du DM porte essentiellement sur les domaines :

- de l'information,
- des plans civils d'urgence,
- des affaires scientifiques et de l'environnement,
- de la gestion des crises,
- de l'activité militaire.

Le programme militaire (MDMP³) comporte notamment :

- des cours dispensés à l'école de l'OTAN d'Oberammergau et au collège de

¹ GMO devenu depuis BMENA

² Les activités types : cours, observation d'exercices, visites, colloques, séminaires, participation aux conférences de planification d'exercices, ...

³ MDMP : Mediterranean Dialogue Military Programme

- défense de l'OTAN de Rome,
- des activités spécifiques placées sous la responsabilité des commandements stratégiques,
- la participation comme observateurs à certains exercices OTAN/PPP,
- des activités proposées par des nations alliées et partenaires.

Ces propositions reçoivent un accueil globalement favorable de la part des partenaires du Sud qui apprécient notamment la possibilité de traiter à 26+1 et les invitations à se rendre en Europe pour des cours, séminaires ou démonstrations, leur contribution comme « full participants » aux exercices restant embryonnaire.

En revanche, le DM est surtout articulé comme une démarche pédagogique du Nord vers le Sud, fondée sur des activités programmées unilatéralement en Europe, sur lesquelles les pays du Sud n'ont pas d'influence.

Enfin, la prépondérance de la vision stratégique américaine rend cette démarche à la fois très attractive et suspecte aux yeux du Sud.

Aujourd'hui, le DM a vocation, comme cela a été affirmé à Istanbul en 2005, à se renforcer et à s'élargir. Lors du Sommet, il a été obtenu que le DM reste distinct de l'ICI.

- L'initiative « **sécurité et défense** » dans le format « **5+5** » est originale tant dans les choix fondateurs qui ont été adoptés que dans l'objectif poursuivi.

En effet, en 2003, le « Processus de Barcelone » fête son 8^{ème} anniversaire et il apparaît nettement que ses résultats sont décevants. L'idée émerge alors de tenter à quelques uns ce qui semble ne pas aboutir à 35 partenaires. Le ministre de la Défense français propose, le 12 septembre 2003 à Lisbonne, de lancer une initiative « sécurité » en Méditerranée occidentale. Le choix est rapidement arrêté de limiter les participants au format des pays membres du « 5+5 »⁴.

L'initiative vise à privilégier :

- un nombre réduit de pays,
- une zone géographique limitée à la Méditerranée occidentale,

⁴ Le « Dialogue 5+5 », a été formalisé, le 10 octobre 1990, par la déclaration de Rome qui instaure un processus de coopération global entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale, intégrant trois volets : politique et sécurité, économique et socio-culturel.

Il réunit les cinq pays du Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie et Libye) et cinq pays européens du bassin occidental de la Méditerranée (Espagne, Portugal, France, Italie et Malte).

- Il est fondé sur la reconnaissance du partage d'intérêts communs relatifs à la sécurité et stabilité, à l'économie, à l'échange inter-culturel, à l'intégration sous-régionale, aux migrations. Il défend une approche globale de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée occidentale ;
- Il repose sur la volonté des États participants de développer une perception commune des ces questions et trouver des solutions sur la base de la coopération ;
- Il a pour but de renforcer les liens entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée en vue d'instaurer un partenariat global.

Le Dialogue 5+5 a induit des initiatives reprenant ce format :

- Conférence des ministres des Affaires sociales ;
- Réunion des Présidents d'Assemblées parlementaires ;
- Conférence des neuf ministres de l'Intérieur (moins la Mauritanie).

Placé sous la direction des ministres des Affaires étrangères, il a connu son premier sommet des chefs d'États en décembre 2003 à Tunis

- des projets choisis en partenariat à partir d'intérêts identifiés comme communs.

Cette démarche se veut pragmatique et progressive. Elle a l'ambition de créer, dans la durée, une dynamique de concertation et d'échanges en Méditerranée occidentale.

Il conviendra ensuite, de partager ce savoir faire avec les autres partenaires dans le Processus de Barcelone, car le but final est bien de revitaliser le Partenariat euro-méditerranéen.

Si les buts poursuivis, même modestes, sont atteints il est légitime d'imaginer que l'expérience pourra s'élargir en « tâche d'huile », construisant ainsi peu à peu un partenariat équilibré et confiant dans lequel les différents membres trouveront un intérêt partagé qu'ils auront eux-mêmes identifié.

Le 21 décembre 2004, les ministres de la Défense des dix pays concernés – Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie – signent, à Paris, les deux documents fondamentaux pour l'exercice « sécurité et défense » dans le format « 5+5 » :

- La déclaration d'intention qui fixe le cadre, les objectifs, et les ambitions de la démarche.

Elle prévoit que :

1. Les ministres de la Défense se réuniront une fois par an afin de dresser le bilan du plan en cours d'exécution et d'approuver le plan d'action de l'année suivante.
2. Un comité directeur, constitué de deux responsables du ministère de la Défense de chaque pays, se réunira deux fois par an. Il sera chargé de lancer et de suivre l'exécution de chaque action et de désigner des comités *Ad hoc* d'experts. Il devra présenter un point d'avancement de l'exécution du plan d'action et proposer les priorités pour l'année suivante lors de la réunion annuelle des ministres.
3. Enfin, des comités *Ad hoc* d'experts organiseront autant que de besoin les séminaires évoqués dans le plan d'actions.

- Le plan d'actions qui arrête les orientations à mettre en œuvre.

Il prévoit pour 2005 des actions de concertation et d'échanges d'informations entre centres militaires selon trois objectifs principaux :

1. Contribution des ministères de la Défense à la surveillance maritime⁵ en Méditerranée.
2. Contribution des ministères de la Défense à la protection civile⁶ en Méditerranée.

⁵ Il vise à réduire les risques liés à un usage frauduleux de la liberté de navigation qui fonde le droit maritime, notamment l'utilisation des océans à des fins terroristes, mais aussi l'exploitation illégale des zones de pêches, le transport de grandes quantités de drogue ou d'autres trafics illégaux. Le but est également de prévenir et de répondre à des catastrophes comme la pollution, les naufrages et les accidents maritimes

3. Contribution des ministères de la Défense à la sécurité aérienne⁷ en Méditerranée.

En fin 2005, la présidence algérienne a pu constater que quatre activités avaient été conduites en 2005 :

- une rencontre des chefs d'état major de la Marine
- 3 séminaires portant respectivement sur la surveillance maritime, la protection civile et la sécurité aérienne (les 3 thèmes prioritaires).

Elles répondaient aux souhaits exprimés par les ministres car, concrètes et réalisables à court terme, elles relevaient bien d'une approche fondée sur le partenariat et d'un esprit de co-responsabilité. Elles s'inscrivaient dans des domaines d'intérêt commun afin de servir de point de rencontre pour partager les expériences et les connaissances.

Pour 2006, le plan d'action approuvé par les ministres comporte 13 activités, dont plusieurs dans les pays du sud. Le débat a fait apparaître de nouveaux domaines d'action possible :

- la lutte anti acridiens,
- le déminage (moyens de coopération ainsi que création d'un centre scientifique aux techniques de déminage),
- les procédures de coordination des actions en cas de catastrophe naturelle
- la création d'une école 5+5, permettant de former des cadres à partir des expériences communes,
- un centre virtuel de contrôle maritime (échange d'informations).

Les trois grands thèmes de séminaires sont reconduits autour des sujets suivants :

- le domaine de la surveillance aérienne : la contribution des forces armées au SAR,
- le domaine de la contribution des forces armées à la protection civile : déploiement de la chaîne des secours, appui aux autorités civiles,
- le domaine de la surveillance maritime : surveillance, réflexion sur la mise en commun de systèmes de détection et d'identification, lutte anti-pollution.

La France assume la présidence en 2006.

Certes, aujourd'hui, les orientations de cette initiative se focalisent sur des échanges d'informations et des actions de concertation. Il s'agit d'un premier pas. Ultérieurement des actions de partenariat, comme des exercices ou des développements opérationnels réels, feront sans doute l'objet des plans d'actions à venir.

⁶ En effet, dans certains cas de catastrophes naturelles, la contribution des forces armées se révèle indispensable, et l'intervention rapide et coordonnée des nations amies peut en limiter les conséquences.

⁷ Le risque de terrorisme aérien est particulier en ce que le délai nécessaire à la mise en œuvre de mesures de prévention est très court. Dans ce cas, la coopération régionale, en facilitant l'anticipation nécessaire à la prise de décision, a vocation à être soutenue. Elle peut prendre la forme d'une action de concertation et d'échanges d'informations entre centres militaires.

Mais d'ores et déjà on peut souligner que les dix nations participantes sont tout particulièrement attachées au succès de cette démarche « défense et sécurité » dans le format « 5+5 » car elle :

- constitue une véritable démarche de partenariat, les choix étant concertés pour la première fois,
- crée un espace de rencontres entre acteurs de la Défense du Maghreb,
- peut répondre à de véritables besoins de coopération pratique,
- constitue un premier pas vers des mesures de confiance,
- émane de pays notamment au Nord qui ont su définir une stratégie commune et qui ont la volonté de s'engager.

A ce titre l'initiative apparaît comme un véritable laboratoire pour le volet « politique et sécurité » du Processus de Barcelone. A terme, elle devrait permettre de redynamiser le partenariat euro-méditerranéen. Toutefois, cette démarche doit rester progressive car, si les pays du Nord ont l'habitude de coopérer soit ensemble soit avec le Sud, les pays du Sud n'ont aucune expérience d'une coopération Sud-Sud.

4 – Conclusion

La Méditerranée constitue un espace très sensible, confronté à de nombreux risques.

Les pays riverains partagent un même destin et leurs intérêts communs, au-delà des égoïsmes et des préventions, sont nombreux.

Les crises existantes ne trouvent pas d'issues, les fractures s'agrandissent, les paramètres démographiques et politiques se complexifient tandis que les perceptions réciproques se détériorent.

Dans le même temps, les crises plus lointaines comme la dégradation de la situation en Afrique ou la guerre en Irak pèsent plus lourdement sur le devenir de la communauté méditerranéenne.

Cette communauté doit organiser son avenir.

Diverses initiatives ont été lancées qui, si elles ont globalement le même objectif, diffèrent dans leurs modalités.

Après plusieurs années de fonctionnement, il semble qu'au-delà des difficultés liées au manque de moyens, elles se heurtent toujours aux mêmes écueils :

- des approches trop ambitieuses en termes de nombre de participants,
- des conceptions sécuritaires excessivement militaires,
- des priorités nationales divergentes,
- des ambitions de dialogue politique trop élevées,
- le poids du conflit israélo-palestinien lorsque les protagonistes font partis de l'initiative.

Enfin, s'il est certain que la participation de nations non riveraines du Bassin méditerranéen peut apporter parfois un arbitrage plus serein des questions passionnelles, le plus souvent, elle conduit à introduire des priorités qui ne sont pas exactement celles des riverains.

Il importe de souligner que les pays méditerranéens ont des spécificités propres et qu'il serait maladroit de vouloir les englober dans un ensemble plus vaste, tel celui comprenant l'espace du Moyen-Orient. Les sociétés sont différentes, leurs aspirations et leurs préoccupations ne sont pas identiques. Il serait contre-productif de vouloir traiter ce vaste périmètre selon les mêmes modalités.

De nombreux outils destinés à la sécurité de la région existent. Il convient de privilégier ceux qui sont les mieux adaptés aux priorités des pays méditerranéens. La paix ne pourra s'instaurer que si les fractures décrites sont réduites. La coopération doit donc s'exercer dans un contexte globalisant les domaines de partenariat. Au demeurant, dans chaque domaine les actions et orientations doivent être progressives, concrètes et coordonnées. Elles doivent s'appuyer sur des petits groupes de pays volontaristes et déterminés.

Jean-François Coustillière
Contre amiral (2s)
Consultant indépendant
Tunis, mai 2006